

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek
Information Schweiz
Band: 15 (2000)
Heft: 1

Artikel: L'archiviste et l'historien - une vie de couple
Autor: Bergier, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARCHIVISTE ET L'HISTORIEN - UNE VIE DE COUPLE

par Jean-François Bergier

Exposé présenté à l'Assemblée générale de l'Association des Archivistes Suisses, Stans, 16 septembre 1999

En m'adressant à cette assemblée d'archivistes – alors que je viens d'achever une carrière de trente six ans d'enseignement universitaire à Genève, puis à Zurich – je me sens à la fois très à l'aise, et pourtant aussi légèrement inquiet.

Inquiet parce que j'affronte un corps professionnel dont je connais l'esprit critique, un esprit qui s'exprime parfois sur un mode ironique, voire acide. J'ajoute tout de suite que je respecte cette attitude et que je ne la regarde pas comme un travers de la profession, mais comme l'une de ses vertus fondamentales, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Si cependant je suis à l'aise parmi vous, c'est parce que je me sens un peu des vôtres. Je suis probablement ici l'un des rares titulaires d'un diplôme d'archiviste-paléographe, celui qui s'acquiert à l'Ecole des Chartes de Paris. Je suis en fait un archiviste manqué: j'avais entrepris des études d'histoire à la Faculté des Lettres de Lausanne avec la ferme intention d'embrasser cette carrière, et je partis pour Paris avec la promesse d'un poste aux Archives cantonales vaudoises à mon retour. Mais entre-temps, je commis un crime que mes compatriotes vaudois ne pardonnèrent pas: sur le conseil de Fernand Braudel dont je suivais le séminaire, je choisis pour ma thèse de diplôme, puis de doctorat, un sujet genevois. Du coup se ferma sur mon nez la porte des archives vaudoises – et ma carrière s'orienta autrement. Je n'ai pas eu à le regretter. Mais je n'ai pas moins gardé de mes projets et de mes efforts, outre de solides amitiés dans le monde des archivistes de Suisse, de France, d'Italie et d'ailleurs, une certaine familiarité avec les problèmes inhérents à votre métier. Me voici donc en état d'observer la «vie de couple» que mènent l'archiviste et l'historien.

Un tel titre peut prêter à confusion, voire suggérer une relation quasi incestueuse. Car quel archiviste n'est pas lui-même un historien, en général parmi les plus solides, les plus fiables. Si mon propos n'identifie pas les deux termes mais les accouple, c'est que je considère ici l'archiviste non dans toute sa personne, mais dans sa fonction spécifique de conservateur d'un dépôt d'archives.

Les deux termes, d'autre part, ne sont pas sur le même plan. L'archiviste exerce une profession en vertu d'un contrat d'engagement. L'historien pratique un métier; il s'y voue dans le cadre de telle profession qui s'est ouverte à lui, par vocation ou par le jeu des circonstances et qui lui assure un statut (et un revenu): il est enseignant, le plus souvent, ou archiviste, bibliothécaire, conservateur de musée, journalis-



Stans, September 1999: Professor Jean-François Bergier (links) nimmt Dankeszeichen von VSA/AAS-Präsident Gilbert Coutaz entgegen. (Fotos: Cristina Bianchi)

te, que sais-je encore. Il y a même aujourd'hui des historiens indépendants, qui travaillent sous contrat temporaire pour écrire l'histoire d'une localité, d'une firme, d'une personnalité. Les débouchés sont divers, mais pas toujours aisés à trouver...

Ceci dit, la complémentarité de l'historien et de l'archiviste est évidente. Le premier ne saurait travailler sans le concours du second, dont la fonction serait sans l'autre stérile. Ils sont liés de manière indissoluble et c'est donc bien une vie de couple qu'ils sont appelés à mener. Avec ses lumières et ses ombres. Les besoins et les exigences de l'un et de l'autre ne convergent pas forcément, l'attitude qu'ils ont à l'égard de leur travail diffère nécessairement sur un certain nombre de points: leur finalité professionnelle, leur responsabilité ne sont pas identiques. Il peut et même doit y avoir des situations conflictuelles, un affrontement des intentions et, naturellement, des personnalités; et peut-être parfois des luttes de prestige ou un souci excessif de chasses gardées.

Par dessus tout cependant, nous devons préserver la confiance, donc l'estime mutuelles et instaurer entre nous une complicité. Nous partageons, de toute évidence, le même goût de l'histoire, la même curiosité, le même souci de l'approfondir. Nous avons en général la même formation, donc les mêmes références intellectuelles. Nous avons en commun le respect des sources, notre éthique professionnelle. Nous sommes ainsi voués à coopérer. Et cette coopération peut et

doit aller, pour l'archiviste, au-delà de son strict office de fonctionnaire.

Quelle coopération? Nous devons nous demander ce que l'historien peut apporter à l'archiviste, et vice-versa. Qu'attendons-nous l'un de l'autre?

DE L'HISTORIEN À L'ARCHIVISTE

C'est à vous surtout, les archivistes, d'exprimer vos attentes vis-à-vis de l'historien, votre lecteur, le visiteur plus ou moins assidu de vos dépôts. Ma double qualité m'autorise pourtant quelques suggestions.

En premier lieu, l'historien garantit la *légitimation scientifique* des archives; donc celle des archivistes. Tel a toujours été le cas, au moins depuis le XIX^e siècle, c'est à dire lorsque s'est développée la professionnalisation de nos fonctions. J'affirme que cela reste aujourd'hui l'élément central de nos rapports, et probablement plus que jamais. Car nous sommes en un temps où les archives, comme d'ailleurs toutes les administrations, tendent à se bureaucratiser, c'est-à-dire à prendre les moyens pour la fin; à privilégier les techniques modernes aux dépens du service que nous en attendons. Les historiens doivent contribuer à faire que les archives, en tant qu'institutions mais aussi comme réalité physique, topographique au sein de la cité, soient lieux de recherches, bien sûr, mais aussi de rencontres spontanées ou organisées; lieux d'imagination, d'invention. Ce qui implique qu'elles s'y prê-

tent matériellement, que des espaces conviviaux soient aménagés à cet effet.

L'historien introduit dans les archives des idées: des projets neufs de recherche qui viennent mettre en évidence les fonds et séries disponibles. Il apporte ses préoccupations, ses interrogations qu'il espère partager et développer avec son partenaire. Dans le même ordre, il suggère des approches méthodologiques qui ont leurs incidences sur les modes de classement et d'inventorisation. Cette contribution particulière se révélera surtout opportune, selon mon expérience, dans le cadre des archives privées d'entreprises.

En outre l'historien – l'enseignant d'histoire – contribue essentiellement à la formation du personnel spécialisé dont les archives ont besoin. Dans les séminaires d'histoire surtout, mais – pourquoi pas? – déjà au niveau secondaire, il peut sensibiliser les étudiants à la valeur patrimoniale des archives, aux exigences du bon fonctionnement de celles-ci. Un commerce loyal entre partenaires doit aussi contribuer à corriger l'image, désuète mais obstinée, de l'archiviste érudit local, «historiographe» de sa commune, de son canton. L'archiviste mérite d'être reconnu, par l'historien et par le public, comme une personnalité scientifique à part entière.

DE L'ARCHIVISTE À L'HISTORIEN

Quant à l'archiviste, il communique à l'historien son savoir, qui est dans la règle un savoir immense en qualité comme en quantité, même s'il est, par la force des choses, limité à l'espace géographique, institutionnel ou thématique dont son dépôt conserve la mémoire. En même temps, il exerce ce sens critique aigu auquel j'ai fait allusion déjà, fondé sur l'esprit de rigueur et de précision. J'ai vécu maintes fois, et vous tous aussi sans doute, ces leçons de rigueur, de modestie, d'humilité devant la source et d'analyse sévère qu'exige celle-ci, adressées par un vieil archiviste riche d'expérience à de jeunes chercheurs trop pressés, ou qui croient décrocher la lune dans les dossiers qu'ils compulsent trop vite et photocopient fébrilement (de mon temps, nous devions recopier, ou prendre des notes, ce qui nous obligeait à plus de réserve, à ne retenir que le plus pertinent...).

L'archiviste est souvent aussi celui qui peut opportunément rappeler à l'historien l'intérêt, et même le respect d'orientations de la recherche négligées parce que moins attrayantes, ou hors de mode. Je pense à des domaines tels que la diplomatique (qui est, faut-il le rappeler, la science qui examine les caractères externes, l'authenticité, la nature et la valeur des diplômes et de toute autre catégorie de documents); ou encore, l'histoire des institutions, singulièrement et fâcheusement écartée de leur horizon par trop de chercheurs – qui se laissent ainsi égarer.

Plus généralement, les archivistes ne constituent-ils pas le dernier bastion d'une curiosité, d'une intelligence de l'histoire qui résiste à la tentation des spécialisations étroites, qui soit courageusement généraliste. Les jeunes historiens n'apprennent à bien connaître qu'une époque (de plus en plus brève) et qu'un domaine. C'est un danger qui, à terme, menace le métier d'historien. L'archiviste, lui, est obligé de

TRIALOG

Dokumentations- und Organisationsberatung

*In der Unternehmensberatung die Spezialisten für
Dokumentation, Bibliothek, Archiv/Schriftgutverwaltung*

**Aus Ihren Ideen fürs
neue Jahrtausend
eine Strategie
entwickeln.**

Trialog AG, Holbeinstr. 34, 8008 Zürich

Tel. 01 261 33 44, Fax 01 261 33 77

E-Mail: trialog@trialog.ch - Homepage: <http://www.trialog.ch>

garder un horizon large: c'est notre chance. Enfin, l'archiviste d'aujourd'hui offre une expérience didactique fondée sur le matériel qu'il conserve et qu'il met en valeur par les inventaires qu'il en dresse, par des publications plus populaires ou scolaires, par des expositions, des visites guidées, etc.

Quels sont les moyens propres à développer ces coopérations? J'en indique ici quelques-uns, mais bien d'autres idées mériteront d'être avancées.

Il me semble d'abord qu'il y aurait profit à associer davantage les archivistes à l'enseignement de l'histoire, au niveau secondaire déjà, mais surtout à l'université. Non pas seulement en lui confiant des cours de « sciences auxiliaires », comme la paléographie. Mais directement dans l'approche des sujets où sa compétence et son expérience viennent appuyer et compléter le savoir du professeur responsable. Les archivistes doivent ensuite être associés à toutes les grandes entreprises collectives (manuels; dictionnaires; éditions de sources, etc.). Ils doivent avoir un rôle prépondérant dans toutes les initiatives visant à la préservation et à l'illustration du patrimoine.



Jean-François Bergier: «Puisse le couple archiviste – historien vivre heureux!»

Dans ce sens, il serait fâcheux qu'un fossé institutionnel se creuse entre historiens et archivistes. La Société Générale Suisse d'Histoire les avait traditionnellement rassemblés. Or, la réforme de cette vénérable compagnie, inspirée à partir des séminaires d'histoire, semble vouloir oublier ou minimiser cette responsabilité. Il faut la lui rappeler.

Un dernier point me semble mériter l'attention: la situation des archives d'entreprises. C'est un domaine récemment ouvert à la professionnalisation, et peu nombreuses sont encore les sociétés qui ont investi dans cette forme particulière, mais remarquable, de patrimoine; ou qui ont simplement pris conscience de leur existence et de leur valeur.

On sait que la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde guerre mondiale, dont l'activité de recherche a débuté en 1997 et doit s'étendre jusqu'à 2001, a reçu le privilège légal exceptionnel d'accéder à toutes les archives privées pertinentes à sa mission et sous réserve du devoir de confidentialité. Nos investigations auprès d'une centaine de sociétés ont révélé un trésor beaucoup plus riche que nous l'attendions – et que les propriétaires eux-mêmes l'imaginaient. Une vraie caverne d'Ali Baba. Mais à quelques louables exceptions près, elles sont dans un état de désordre déplorable. Il est évident que les historiens (plus particulièrement les historiens économistes de l'âge contemporain, mais pas exclusivement) y auraient le plus grand intérêt, au-delà de l'opération ponctuelle et de courte durée que nous conduisons. Nous espérons d'ailleurs réussir à sensibiliser les chefs d'entreprise suffisamment pour qu'ils consentent à ne pas refermer définitivement les portes entrouvertes, souvent à contrecœur, devant nous. Cependant, pour maîtriser cette masse, le concours d'archivistes formés à dessein est indispensable. Un ancien employé de la firme n'y suffit pas; il ne dispose pas du savoir-faire requis.

Deux observations s'imposent. Les archivistes d'entreprises sont placés devant un problème de loyauté que leurs collègues des entités publiques ne connaissent pas. Ils ont à respecter la confidentialité due à leur employeur; mais ils ont en même temps le devoir de contribuer à enrichir la connaissance, qui est un bien public. Il convient donc de trouver un *modus vivendi*, des règles de conduite qui satisfassent cette double exigence et en dépassent la contradiction.

Il faut, d'autre part, que ces archivistes soient préparés à leur tâche: il est de votre ressort d'y veiller. Mais toutes les entreprises, surtout les petites et moyennes, ne peuvent s'offrir le luxe d'employer leur propre archiviste (et leurs fonds ne suffiraient pas à occuper celui-ci). Il me semblerait opportun que soit mis en place, par votre association, un organe collectif au sein duquel des archivistes compétents prêteraient leurs services sur demande et pour le temps nécessaire, afin de trier, de classer et d'inventorier les fonds de ces entreprises.

Il me reste, en terminant, à remercier tous les archivistes, où qu'ils soient, en Suisse et ailleurs, pour le travail soigné et sensible qu'ils accomplissent avec discrétion, mais avec diligence. Et pour l'appui qu'ils nous donnent, à nous les histo-

riens. Puisse cette coopération se perpétuer, se renforcer, dans la confiance et l'amitié. Puisse le couple archiviste – historien vivre heureux!



Staatsarchiv Nidwalden: Öffentlicher Lesesaal (Foto: zvg).

«ARBIDO» IM ABO/SUBSCRIPTION «ARBIDO»/ ABONNEMENT «ARBIDO»

- ☐ Ich/wir abonniere/n «ARBIDO» im Jahresabonnement ab sofort, Schweiz Fr. 110.–/Ausland Fr. 130.– (inkl. Porto)/
☐ Nous nous abonnons dès aujourd'hui à «ARBIDO» en abonnement annuel, Suisse fr. 110.–/Etranger fr. 130.– (port inclus)
☐ I/We take out an annual subscription to «ARBIDO» immediately, Switzerland fr. 110.–/other countries fr. 130.–
 (postage included)

Name/nom/name:

Vorname/prénom/first name:

Firma, Institution/société, institution/firm, institution:

Adresse/adresse/address:

Land/pays/country:

Telefon/téléphone/phone:

Fax:

E-mail:

Datum und Unterschrift/date et signature/date and signature:

- ☐ Bitte senden Sie mir/uns Unterlagen über Inserate in «ARBIDO».
☐ Nous souhaitons recevoir les documents concernant les annonces dans «ARBIDO».
☐ Please send me/us particulars on advertising rates.

Talon senden an: Stämpfli AG, Administration «ARBIDO», Postfach, 3001 Bern oder faxen an: 031/300 63 90

Envoyer le talon à: Stämpfli SA, Administration «ARBIDO», case postale, 3001 Berne, ou par fax au n°: 031/300 63 90

Send this coupon to: Stämpfli AG, Administration «ARBIDO», PO box, 3001 Bern, or fax: 031/300 63 90